

<http://lyc-george-sand-la-chatre.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article1055>



Une Seconde européenne à la rentrée 2012.

- Archives du Blog - Espace international - Classe euro anglais -



Date de mise en ligne : vendredi 2 mars 2012

Copyright © Lycée George-Sand La Châtre - Tous droits réservés

QU'EST-CE QUE LA SECONDE EUROPEENNE ?

[http://lyc-george-sand-la-chatre.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/sites/lyc-george-sand-la-chatre/local/cache-vignettes/L312xH273/2nde_euro1-198c1.jpg]

- Une heure de cours supplémentaire par semaine dans la partie « LV1 » (volet d'apprentissage de la langue orale et écrite).

Total : 4 h00 semaine (au lieu de 3 h00 pour les secondes "classiques")

- Une heure par semaine de cours d'histoire et géographie dispensés en anglais par un professeur spécialisé.

Le programme suivi est celui des cours d'histoire-géographie en anglais, en privilégiant les changements de point de vue (point de vue anglais sur la Révolution Française ; point de vue américain sur la guerre du Vietnam ou sur la Guerre Froide en terminale, par exemple)

- Une heure de conversation et activités orales diverses avec l'assistant(e) de langues.
- Des activités supplémentaires en dehors des cours (via le blog du lycée, notamment)
- Priorité pour les séjours à l'étranger.

QUELS SONT LES BENEFICES DU CHOIX DE LA CLASSE EUROPEENNE POUR L'ELEVE ?

- Un volume horaire par semaine qui permet **une pratique efficace et diversifiée de la langue, orale et écrite**, ce qui entraîne l'élève à affronter au mieux le bac réformé (épreuves écrites et orales obligatoires dans toutes les séries dès 2013)
- Un **enseignement spécifique d'une DNL (= Discipline Non-Linguistique), l'histoire-géographie**, qui favorise le développement de la compréhension orale en utilisant la langue anglaise comme langue véhiculaire, ou langue outil, et non plus simplement comme un objet d'étude.

Il s'agit donc alors d'un **vrai « bain linguistique »**, puisque les élèves suivent un cours tel qu'ils le suivraient dans un pays anglo-saxon.

- Le développement d'un **regard critique en histoire et en géographie** en multipliant les points de vue à travers des documents authentiques.
- Une **culture générale accrue**.
- La possibilité pour certaines poursuites d'études (écoles de commerce international, par ex.) d'être **recruté sur dossier spécifiquement** grâce à la classe européenne.

QUELLES SONT LES MODALITES D'OBTENTION DE LA MENTION EUROPEENNE AU BACCALAUREAT ?

Les candidats sont tenus d'obtenir un minimum de 12/20 aux épreuves communes du baccalauréat, et doivent obtenir un minimum de 10/20 à l'**oral spécifique de DNL** (évalué par un professeur d'anglais et un professeur de DNL extérieurs à l'établissement d'origine de l'élève).

Cet oral consiste à présenter un document inconnu, souvent iconographique, et à le contextualiser par rapport au programme de l'année, en anglais. S'ensuit un échange avec les deux examinateurs, à la fois sur les notions vues en classe de DNL et sur l'expérience anglophone du candidat.

La mention, si elle est obtenue, figure sur le diplôme du baccalauréat.